COMMUNE DE
PLOEMEL

PLAN LOCAL D'URBANISME
Modification n°1

REGLEMENT
Document graphique

Approbation :
18/10/2007
Révision simplifiée :
03/09/2009

Vu pour être
annexé
à la délibération
du Conseil
Municipal
en date du :

Planche Est
échelle 1/5000

L'ATELIER D'YS
21 rue du Trèfle
35520 LA MÉZIÈRE
02.99.66.67.81
atelierdys@gmail.com

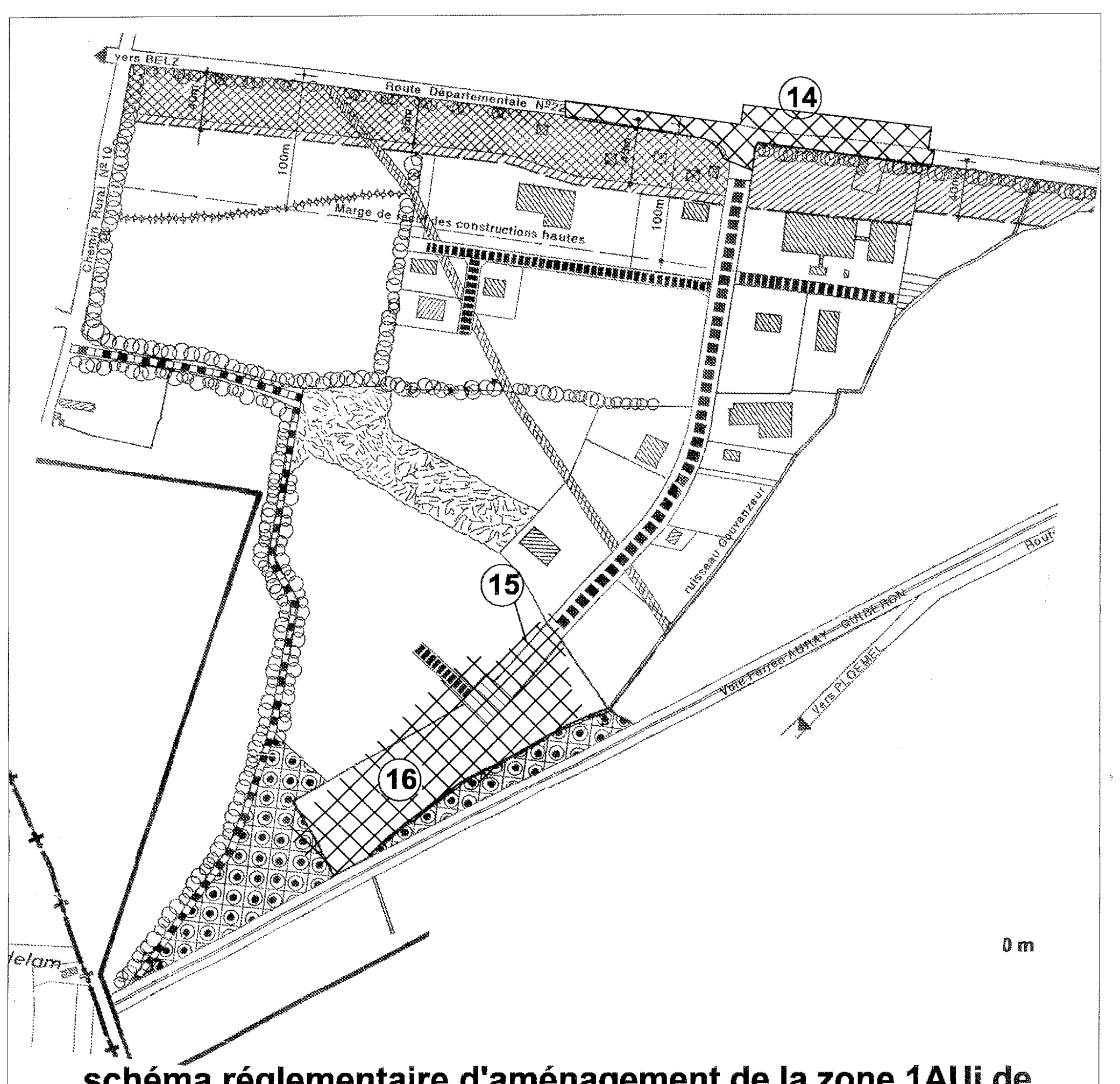

schéma réglementaire d'aménagement de la zone 1AUi de Pen-er-Pont

Dispositions réglementaires pour l'aménagement des zones 1AUi de Pen-er-Pont et 1AUI de la Madeleine

- Ligne d'accroche du bâti en façade de la RD 22 (de 40 à 50 m de l'axe routier)
- Limite emprise publique / emprise privée en façade de la RD 22 (de 35 à 45 m de l'axe routier)
- ▨ Emprise de protection publique engazonnée et plantée
- ▨ Emprise de protection privée engazonnée, stationnement et stockage interdits (Pen-er-Pont)
- ▨ Emprise de protection privée engazonnée, voie de desserte autorisée (La Madeleine)
- ▨ Entrée de zone à aménager (La Madeleine)
- Marge de recul des constructions d'une hauteur maximale autorisée de 10 m en façade de la RD 22 (à 100 m de l'axe routier)
- Limite des parcelles existantes
- Voie structurante - Stationnements longitudinaux Colonnes de chênes et végétation arbustive
- Voie de desserte secondaire
- Alignement de charmes sur tapis arbustif Placette de retournement
- Chemin piéton à restaurer
- Servitude de canalisation d'eau potable, emprise 6 m
- ☒ Bloc "signal" de chênes fastigiés

CONTINUITES ARBOREES

- Haie bocagère
- Boisement de feuillus
- Alignement de pins maritimes
- Boisement de pins maritimes

⑭ ☒ **Emplacement réservé**

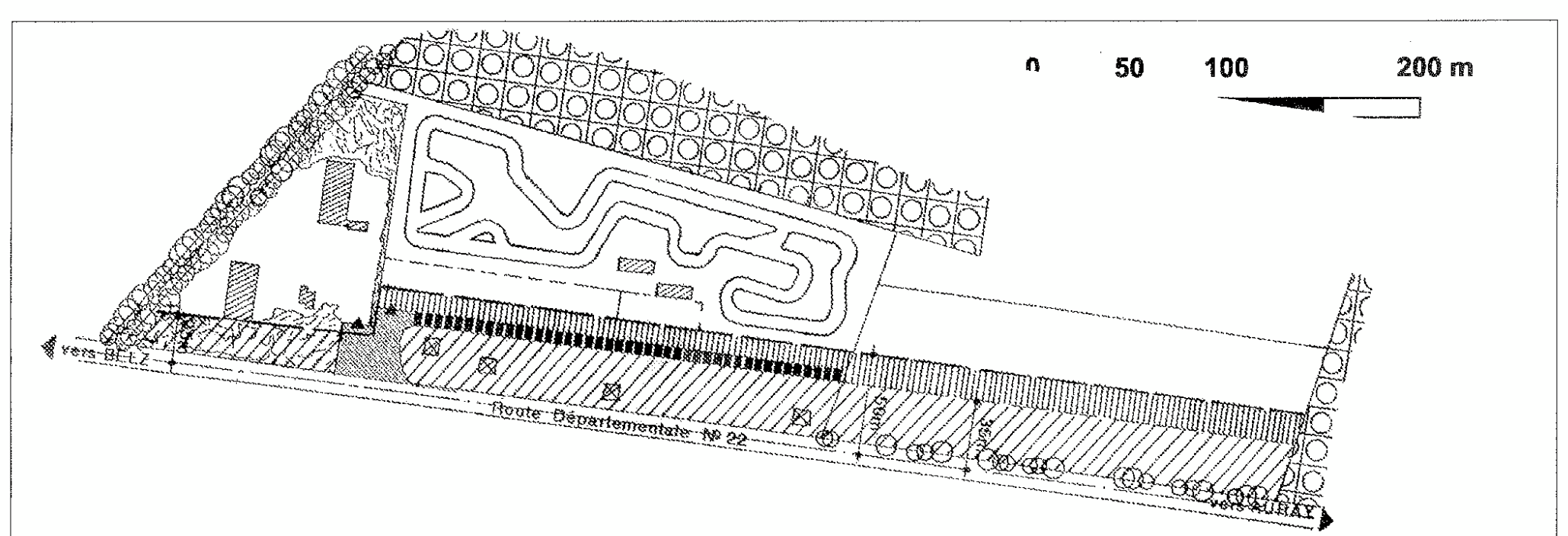

schéma réglementaire d'aménagement de la zone 1AUI de la Madeleine

Emplacements réservés

1 Aménagement de carrefour r. des Ecoles / du Groëz Ven
2 Extension de la salle polyvalente
3 Voie de desserte et chemin piétons
4 Aménagement du carrefour RD105 / RD 119
5 Accès au parking de la gare (par le sud)
6 Logements sociaux au bourg
7 Logements sociaux au bourg
8 Esp. verts, chemins, parking en zone AU au sud du bourg
9 Chemin piétons et haies en zone AU à l'ouest du bourg
10 Elargissement du chemin communal à Kerplat
11 Extension du terrain de sports
12 Chemin d'accès au terrain de sports
13 Voie d'accès à la zone AU du golf de Saint Laurent
14 Aménagement de carrefour sur RD22
15 Accès au bassin de décantation
16 Bassin de décantation

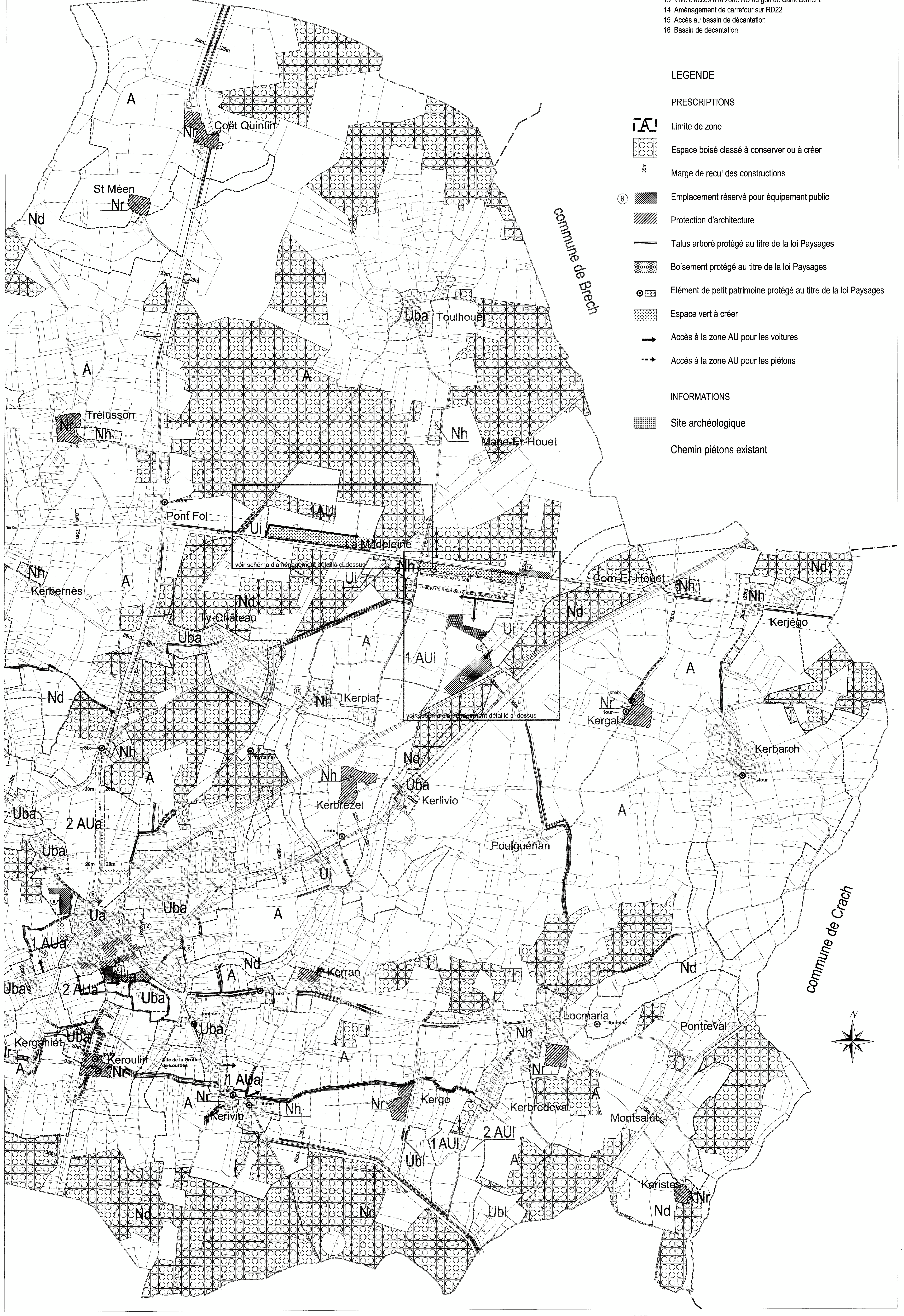

LEGENDE

PRESCRIPTIONS

- Limite de zone
- ▨ Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Marge de recul des constructions
- ⑧ ▨ Emplacement réservé pour équipement public
- ▨ Protection d'architecture
- Talus arboré protégé au titre de la loi Paysages
- ▨ Boisement protégé au titre de la loi Paysages
- ⊙ ▨ Elément de petit patrimoine protégé au titre de la loi Paysages
- ▨ Espace vert à créer
- → Accès à la zone AU pour les voitures
- ⇢ Accès à la zone AU pour les piétons

INFORMATIONS

- ▨ Site archéologique
- Chemin piétons existant